



COMMUNE DE LAUWIN-PLANQUE
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Compte-rendu - séance du 4 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire Sonia VALLET.

Présents : Sonia VALLET, Fabien POIRET, Abdallah MOHAMMED, Virginie HENNING, Christian POIRET, Christine LUCIDARME, Bruno BOITEL, Chloé TAILLART, Fabrice DERON

Excusés ayant donné pouvoir : Florence THULLIER pouvoir à Xavier HALUT, Dominique LAGANA pouvoir à Christine LUCIDARME,

Excusés : Xavier HALUT, François BONTE, Louis BENOIST, Catherine MILCENT VION,

Absents : Bernard BARELLE, Claudette LASSELIN

Ordre du jour :

1. Election des adjoints

- vote du rang des nouveaux adjoints
- vote des adjoints afin de pourvoir les sièges vacants
- vote des indemnités des nouveaux adjoints

2. Questions diverses

Le secrétaire de séance est M. Abdallah MOHAMMED, qui procède à l'appel.

Le quorum est atteint.

1 – Election des adjoints :

Mme le Maire : Dans le dossier, vous trouverez l'extrait du compte-rendu du point n°2 du conseil Municipal du 27 septembre 2023 concernant le point qui nous concerne aujourd'hui, uniquement. Nous ne le validerons pas puisqu'il n'est pas dans sa globalité.

Donc nous allons passer au premier point : vote du rang des nouveaux adjoints.

L'an 2023, le 4 octobre à 19 heures 30, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Lauwin-Planque.

Installation des conseillers municipaux.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame le Maire.

Monsieur Abdallah MOHAMMED a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal du 4 octobre.

L'appel a été fait.

Nous passons donc à l'élection des adjoints.

Toujours sous la présidence de Madame le Maire le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Concernant le nombre d'adjoints :

En application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 5 adjoints au maire, au maximum.

Je vous rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 5 adjoints.

Suite au retrait des délégations par moi-même de Madame Florence THULLIER et Monsieur Xavier HALUT et au résultat du vote du 27 septembre 2023, DCM 2023/27, le Conseil Municipal a décidé de maintenir à 5 le nombre des adjoints au maire pour la commune de Lauwin-Planque.

Concernant les rangs, il a été décidé de maintenir les sièges convenus vacants, donc 2.

Je vous demande de voter à main levée afin de définir si vous souhaitez, vous avez le choix entre le fait que les nouveaux adjoints occuperont le même rang que les adjoints non maintenus dans l'ordre du tableau ou si chacun des adjoints en place remontera d'une place dans l'ordre du tableau et les adjoints nouvellement élus obtiendront les derniers rangs.

Pour occuper le même rang, qui est pour ?

9 voix. A l'unanimité.

Personne contre, pas d'abstention.

Ce mode de rang est donc choisi.

Concernant la liste des candidats aux fonctions d'adjoint au maire.

Je vous rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En l'état, il convient d'élire une liste de noms correspondant au nombre de postes de sièges à pourvoir, donc 2 ici, aujourd'hui.

La loi du 27 septembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la répartition des candidats de sexe masculin et féminin au sein des listes doit être calée en nombre et en ordre selon les sexes des adjoints non maintenus.

En conséquence, les listes des candidats devront comprendre deux noms au maximum.

Comme nous avons choisi le rang 1, elles devront être complètes par priorité d'ordre aux postes de 2^{ème} et 5^{ème} adjoints, occupés respectivement par une femme et un homme.

D'autre part, au terme de l'article L2122-2 du CGCT, les adjoints sont élus parmi les conseillers municipaux. Ainsi, tout conseiller municipal peut se porter candidat et être élu adjoint sans distinction de son appartenance politique.

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de 10 minutes pour le dépôt auprès du maire des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Je vais vous demander si vous avez des listes à déposer ?

Je vais demander au chef de liste de la liste candidate de se lever et de me noter la liste des candidats.

Mme LUCIDARME remet à Madame le Maire, une liste de candidats.

Mme le Maire : Merci Christine.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Non.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire avait été déposée.

Nous pouvons procéder au vote.

A l'appel de votre nom, je vous invite à vous rendre au niveau des isolements.

J'invite le conseiller le plus âgé et la conseillère la plus jeune à se rendre à la table d'élection.

Je vais demander à Christian Poiret et à Chloé Taillart, de bien vouloir se rendre à la table d'élection.

Mme le Maire procède à l'appel des votants.

Fabien Poiret

Florence Thullier (pouvoir à Xavier Halut), absents tous les deux

Abdallah Mohammed

Virginie Henning

Xavier Halut (excusé)

Bernard Barelle (absent)

Louis Benoist (excusé)

François Bonte (excusé)

Claudette Lasselin (absente)

Christian Poiret

Christine Lucidarme

Catherine Milcent-Vion (excusée)

Fabrice Deron

Dominique Lagana (pouvoir à Christine Lucidarme)

Bruno Boitel

Chloé Taillart

Sonia Vallet

L'ensemble des conseillers étant passé au vote, il est procédé au dépouillement.

Il a été contrôlé qu'il y a bien 10 signatures sur la liste d'émargement et 10 bulletins déposés dans l'urne.

Christian POIRET et Chloé TAILLART procèdent au dépouillement.

Mme le Maire : la liste a été jointe au présent procès-verbal.

Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de liste de chaque liste.

Là, puisqu'il n'y a qu'une liste, elle est menée par Christine Lucidarme.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire sous le contrôle du bureau, dans les conditions rappelées au point 2.3.

Résultat du premier et unique tour.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0*
- b) Nombre de votants, d'enveloppes déposées : 10*
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0*
- d) Nombre de suffrages blancs : 0*
- e) Nombre de suffrages exprimés : 10*
- f) Majorité absolue : 9*

La liste menée par la candidate Christine Lucidarme obtient 100 % des voix.

Ont été proclamés adjoint et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Lucidarme Christine.

Ils prendront rang dans l'ordre de cette liste, tel que figure sur la feuille de proclamation ci-jointe.

Madame Lucidarme Christine et Monsieur Deron Fabrice.

Mme le Maire pense qu'on peut les applaudir.

Nous allons remettre les écharpes.

Mme Lucidarme : Je voulais vous remercier de votre confiance et j'espère que nous ferons un bon travail tous ensemble et surtout pour nos habitants.

Mme le Maire : Merci, Christine.

Indemnité de fonction des élus.

Mme le Maire : Je vous propose de maintenir les taux que nous avons adoptés lors du conseil municipal du 22 février 2022, la DCM 2022/04.

Le taux en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, concernant les adjoints, est de 14,14 %, c'est la valeur de l'indice 1027 terminal.

Les indemnités seront versées mensuellement, les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65-31 au budget communal.

Qui est pour ?

Vote à l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Mme le Maire : Je vous remercie toutes et tous pour votre présence aujourd'hui, encore une fois, parce que je sais que certains ont fait des efforts pour pouvoir être présents aujourd'hui et je les en remercie fortement.

Le conseil municipal est clos.








J'invite les adjoints à mettre leur écharpe pour faire une photographie de groupe.

Bonne soirée à tous.

Merci.

La séance du Conseil Municipal est levée à 20 heures 05.

Liste des membres du Conseil Municipal :

VALLET	Sonia	
POIRET	Fabien	
THULLIER	Florence	
MOHAMMED	Abdallah	
HENNING	Virginie	
HALUT	Xavier	
BARELLE	Bernard	
BENOIST	Louis	
BONTE	François	
LASSELIN	Claudette	
POIRET	Christian	
LUCIDARME	Christine	
MILCENT VION	Catherine	
DERON	Fabrice	
LAGANA	Dominique	
BOITEL	Bruno	
TAILLART	Chloé	